

Assistant et coordinateur de centres de vacances ou plaine de jeux

RÉF | 60

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Adopter, à tout moment une attitude de coordinateur responsable;
Gérer une équipe d'animateurs;
Gérer un groupe d'enfants;
Poser un diagnostic sur son fonctionnement.

Programme

- Le stage de base

Huit jours de stage théorique de base en séjour résidentiel.

Au programme:

La gestion de l'équipe d'animateurs ;
L'accompagnement des animateurs, le soutien pédagogique et l'évaluation formative ;
La conduite d'un projet pédagogique ;
Le savoir-être du coordinateur et sa relation avec les différents partenaires d'un centre de vacances ;
La sécurité et l'hygiène des enfants et des jeunes ;
Les réglementations extérieures ;
La gestion et l'administration d'un centre de vacances ;
Les relations avec l'extérieur et les pouvoirs publics ;
Les politiques et programmes de jeunesse en Communauté française de Belgique ;
Les principes propres à l'éducation permanente.

- Le 1er stage pratique

Vous assurerez la fonction d'assistant d'un coordinateur breveté, durant minimum 8 jours dans un de nos centres de vacances en Belgique ou 2 semaines en séjour non résidentiel pour vacanciers.

- Le stage de complément

Cinq jours de stage théorique de complément en séjour résidentiel.

- Le 2e stage pratique

Toujours d'une durée de minimum 8 jours dans un de nos centres de vacances en Belgique ou 2 semaines en séjour non résidentiel pour vacanciers, ce stage vous permettra de prendre en charge la coordination à part entière d'un de nos séjours.

- Week-end final d'évaluation

Le week-end final clôture le parcours de la formation de coordinateur de centre de vacances et est articulé sur deux thèmes :

L'hygiène et la sécurité ;
L'initiation aux premiers secours.

Certification(s) visée(s)

Brevet reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles de Coordinateur de Centre de Vacances ou en plaine de jeux

Type de formation [Associatif](#)

ORGANISATION

Début Ponctuel

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir au moins 19 ans.
Justifier, après l'obtention du brevet d'animateur, d'une expérience pratique de 10 jours minimum.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler voir le site de l'organisme.

Organisme

Vacances vivantes

Chaussée de Vleurgat 113

1000 Bruxelles

Tél: 02/648 81 09

<http://www.vacancesvivantes.be>